

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIELSOL

Date de la version précédente: 2015-06-09

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DIELSOL
Nom d'enregistrement REACH	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics.
Numéro d'Enregistrement REACH	01-2119463258-33
Nom commercial	-
Numéro	-
Substance/mélange	Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fabrication de substances, Distribution de la substance, Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Utilisation dans les revêtements, Utilisation dans les agents nettoyants, Lubrifiant, Fluides fonctionnels, Applications dans le cadre de constructions ou travaux routiers, Activités de laboratoire, Traitement des polymères.
---------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES
	21 rue de l'Orgeval
	77120 Coulommiers
	Tel: +33 (0)1 64 03 50 50
	Fax: +33 (0)1 64 03 50 67

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Adresse e-mail reglementation@gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)
 ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -
 MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard
 Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de
 Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3 - (H226)

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)

Toxicité spécifique pour organe cible (exposition unique) - Catégorie 3 - (H336)

2.2.Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

No.-CE

919-857-5

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Nature chimique

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 210°C.

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	919-857-5	01-2119463258-33	^	100	Flam. Liquid 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336)

Informations complémentaires

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Pour information concernant le numéro CAS de référence voir la rubrique 15 de la FDS.
Teneur en aromatiques totaux : < 0.03 %.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Inhalation

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Contact avec la peau	Rougeur.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Risque d'irritation. L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et altération de la conscience.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Informations générales	Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner le personnel non concerné. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
-------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.
-------------------------------	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle	Voir section 8 pour plus de détails.
Traitement des déchets	Voir section 13 pour plus de détails.
Autres informations	Eliminer toute source d'ignition. Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas utiliser en aspersion à l'aide d'un disperseur à haute pression (> 3bar). LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS :. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Prévention des incendies et des explosions N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.
Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Stocker dans un bac de rétention. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Stocker à température ambiante. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

Matières à éviter Acides forts. Oxydants.

Matériel d'emballage Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Acier. Acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^		Vapeurs C6-C12 : VME=1000mg/m ³ VLE=1500mg/m ³

Légende Voir section 16

Valeur limite d'exposition conseillée CEFIC-HSPA : 1200 mg/m³

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^			208 mg/kg bw/day (dermal) 871 mg/m ³ /8h (inhalation)	
--	--	--	--	--

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^			125 mg/kg bw/day (dermal) 185 mg/m ³ /24h (inhalation) 125 mg/kg bw/day (oral)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.
Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle**Informations générales**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.
En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire.
L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants étanches et résistant aux solvants aliphatiques.

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc nitrile	> 0.55 mm	> 480 min	EN 374
PVA	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur
Caoutchouc fluoré Viton (R)	(*)	> 480 min	EN 374 (*) toute épaisseur

En cas de contact par projection:

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Néoprène Chloroprène	> 0.75 mm	> 60 min	EN 374
Caoutchouc nitrile	> 0.38 mm	> 60 min	EN 374

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		incolore	
État physique @20°C		Liquide	
Odeur		Solvant pétrolier	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	140 - 175 °C 284 - 347 °F		ISO 3405 ISO 3405
Point d'éclair	30 °C 86 °F		ISO 13736 ISO 13736
Taux d'évaporation	27	EtEt=1	DIN 53170
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure	6.5 %		
inférieure	0.6 %		
Pression de vapeur	< 5 hPa	@ 20 °C	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative		Pas d'information disponible	
Masse volumique	768 - 788 kg/m ³	@ 15 °C	ISO 12185
Hydrosolubilité		La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre	
Solubilité dans d'autres solvants		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
logPow		Non applicable	
Température d'auto-inflammabilité	> 230 °C	Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)	ASTM E 659-78
	> 446 °F		ASTM E 659-78
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	0.895 mm ² /s	@ 40 °C	ASTM D 445
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique		
Propriétés oxydantes	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

9.2. Autres informations

Tension superficielle	0.0234 N/m	@ 25 °C	EN 14370
Point de congélation		Pas d'information disponible	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE. Rougeur.

Contact avec les yeux Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Inhalation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Risque d'irritation. L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et alteration de la conscience.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Ingestion

. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Risque de dépression du système nerveux central.

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (8h) > 5000 mg/m ³ (vapeur) (rat - OECD 403)

Sensibilisation

Sensibilisation

Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Mutagénicité

Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Toxicité génétique : négative.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité pour le développement

Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez les rats.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Système nerveux central.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Toxicité par aspiration

Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Autres informations

Autres effets néfastes

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	ErL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) EbL50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	NOELR (72h) = 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - OECD 201) NOELR (72h) = 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)	NOELR (21d) = 0.23 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) = 0.13 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Facilement biodégradable (80 % après 28 jours).

Biodégradation						
Type	Méthode	Heure d'échantillonnage	Effets spécifiques	Valeurs	Unité	Biodégradabilité
	OECD 301 F	28 jours		80	%	Facilement biodégradable.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

logPow Non applicable

Informations sur les composants Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Sol La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

UN/ID No	UN3295
Désignation officielle de transport	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Désignation officielle de transport	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Étiquettes ADR/RID	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	(D/E)
Numéro d'identification du danger	30
Description	UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, (D/E)
Quantités exceptées	E1

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Quantité limitée 5 L

IMDG/IMO

UN/ID No	UN3295
Désignation officielle de transport	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-D
Description	UN3295, Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III, (30°C c.c.)
Dispositions spéciales	223
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	5 L

ICAO/IATA

UN/ID No	UN3295
Désignation officielle de transport	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	3L
Dispositions spéciales	A224, A3
Description	UN3295, Hydrocarbons, liquid, n.o.s., 3, III
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	10 L

ADN

UN/ID No	UN3295
Désignation officielle de transport	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Désignation officielle de transport	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe de danger	3
Etiquettes de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	5 L
Ventilation	VE01

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

La substance définie par le numéro EC est incluse dans la description du numéro CAS de référence pour les entrées d'inventaires

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Autres réglementations

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

Directive 2004/42/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

CAS de référence 64742-48-9

Inventaires Internationaux La substance est listée ou exemptée d'enregistrement dans les inventaires suivants :

- Europe (EINECS/ELINCS/NLP)
- États-Unis (TSCA)
- Canada (DSL/NDSL)
- Australie (AICS)
- Corée (KECL)
- Chine (IECSC)
- Japon (ENCS)
- Philippines (PICCS)
- Nouvelle Zélande (NZIoC)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

15.3. Information sur les législations nationales

France

- ICPE : rubrique n° 4331 (liquide inflammable de 3ème catégorie)
-
- Code du Travail
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique (JORF du 02 mars 2004)
-
- Code de la Sécurité Sociale
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 84

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques ^	RG 84

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce mw

= marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2016-03-09

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 9, 14, 15.

Information supplémentaire

D'autres usages que ceux listés en section 1.2 peuvent avoir été prévus pour la/les substance(s) constituant le produit. Veuillez nous contacter si votre usage n'est pas inclus dans ceux figurant à la section 1.2.

DIELSOL

Date de révision: 2016-03-09

Version 20.01

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité